Plan Local d'Urbanisme

Ville de Lannion

Département des Côtes-d'Armor

VILLE DE LANNION
KER LANNUON
Ville Fleurie

Pièce 6.5.

Annexes sanitaires

Plan des réseaux

Note sur les déchets

Vu, pour être annexé à la délibération du 31 janvier 2014

Le Maire, Christian MARQUET

Plan Local d'Urbanisme prescrit par délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2011

Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2013

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2014

Plan Local d'Urbanisme

Ville de Lannion

Département des Côtes-d'Armor

VILLE DE LANNION
KER LANNUON
Ville Fleurie

Pièce 6.5.1

Plan des réseaux

Vu, pour être annexé à la délibération du 31 janvier 2014

Le Maire, Christian MARQUET

Plan Local d'Urbanisme prescrit par délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2011

Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2013

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2014

6.5.1. Plan des réseaux

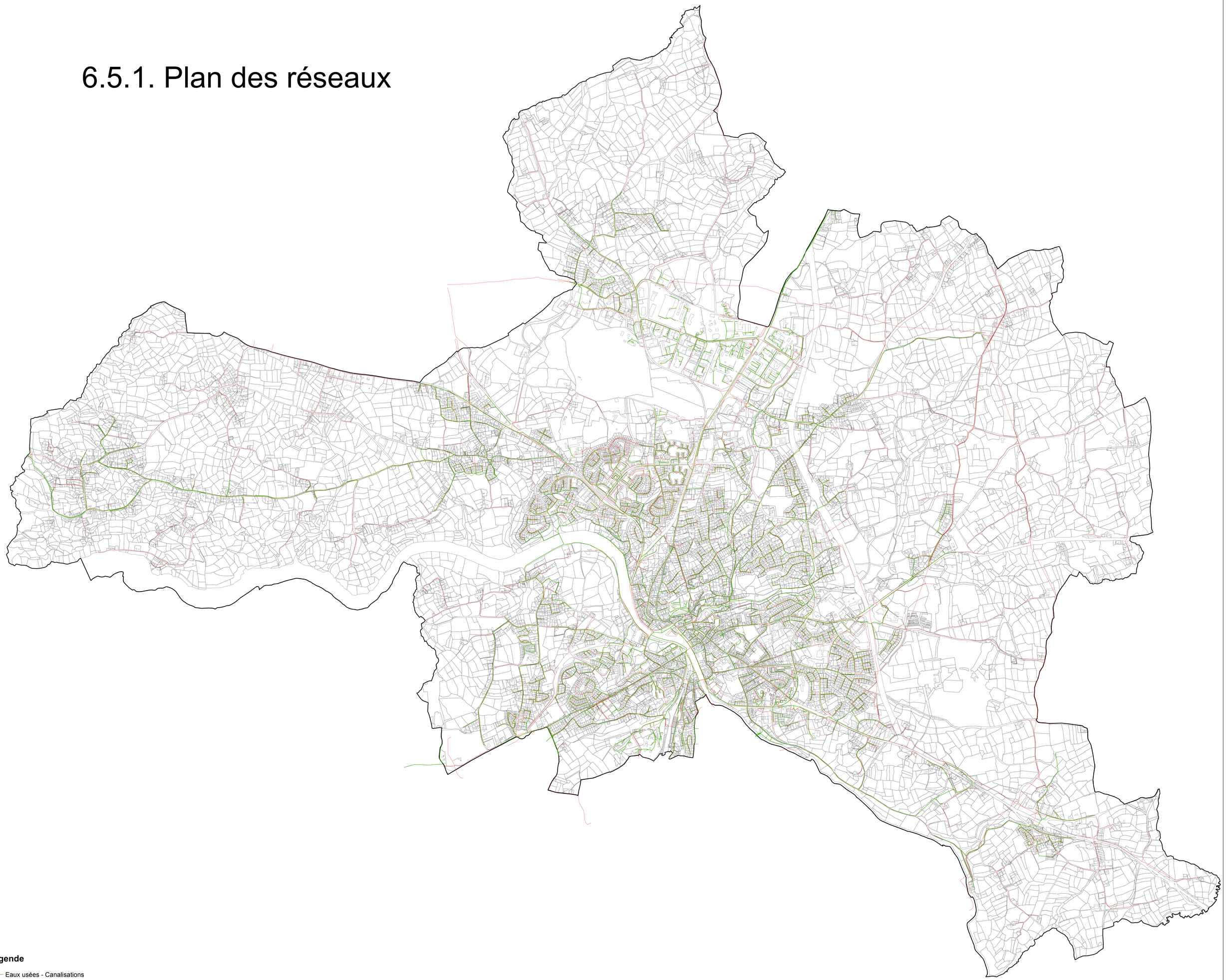

Légende

Eaux usées - Canalisations

Adduction d'eau potable - Canalisations

0 175 350 Mètres

Plan Local d'Urbanisme

Ville de Lannion

Département des Côtes-d'Armor

VILLE DE LANNION
KER LANNUON
Ville Fleurie

Pièce 6.5.2

Note sur les déchets

Vu, pour être annexé à la délibération du 31 janvier 2014

Le Maire, Christian MARQUET

Plan Local d'Urbanisme prescrit par délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2011

Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2013

Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2014

NOTE SUR LES DECHETS

→ La collecte des déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers est assurée depuis 2003 par Lannion Trégor Agglomération (Communauté d'Agglomération).

→ Le traitement des déchets

Le traitement des déchets est quant à lui assuré par le syndicat SMITRED Ouest d'Armor. Huit déchetteries sont présentes sur le territoire de LTA. Chaque été, des saisonniers sont engagés à la fois pour faire face aux congés des travailleurs mais aussi pour assurer l'augmentation des déchets ménagers due à l'afflux d'une population estivale.

En 2010, LTA acquiert la compétence « déchets inertes ». Une réflexion sur un plan communautaire de valorisation des déchets inertes est en cours. Dans ce cadre, un terrain de 3 hectares au nord de Lannion (Kerservel) a été acquis.
Par ailleurs, une étude faisabilité a été lancée concernant le remplacement de la déchetterie de Lannion par une recyclerie-ressourcerie. Il existe également un projet d'objèterie à Buhulien.

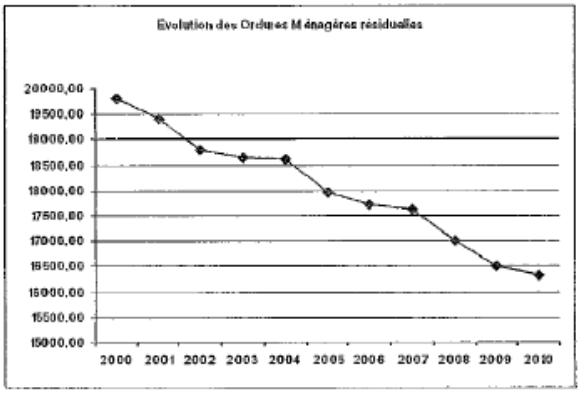

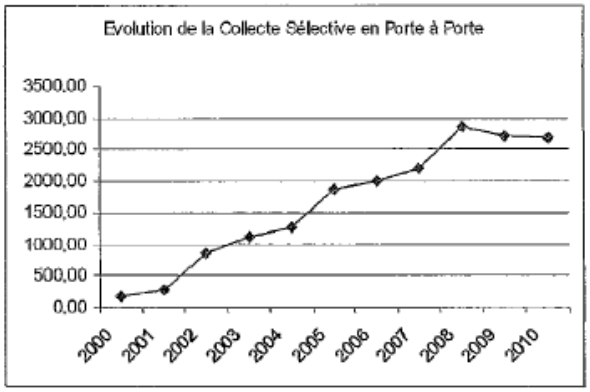

Source : Collecte des déchets – Rapport d'activités 2010

→ Evolution démographique

L'augmentation de population entraînera une hausse, sinon au-moins une stabilisation de la production des déchets. Le PLU ne peut que moyennement influer sur la hausse des déchets, qui dépend d'autres plans de gestion supra-communaux. Toutefois, le PADD répond à cette préoccupation en valorisant les actions de tri, de recyclage et des mesures sont inscrits dans les secteurs d'OAP visant à réduire la place nécessitée par le stockage et la collecte des déchets (regroupement de la gestion des déchets sur des espaces collectifs).